

Journée internationale de la Jeune fille 2023

Message de plaidoyer de jeunes filles sur la relecture du Code des Personnes et de la Famille à l'endroit de monsieur le Ministre de la Justice et des Droits Humains, Chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux

Osons des textes et des lois pour mettre fin au mariage d'enfants

Ouagadougou, le 11 octobre 2023.

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de recevoir tout d'abord nos chaleureuses salutations. Elève et étudiantes, nous sommes trois jeunes filles ayant en commun notre engagement pour l'élimination de la pratique du mariage d'enfants au Burkina Faso. Un engagement motivé par le fait que cette pratique nuit gravement à l'avenir de milliers, voire de millions de nos camarades, à l'image d'une d'entre nous qui en est rescapée et qui essaie de reconstruire sa vie.

Monsieur le Ministre,

Il y a de cela 2 ans jour pour jour, soit le 11 octobre 2021, nous trois avons participé à un dialogue avec votre prédécesseur d'alors, aux côtés d'illustres personnalités comme la Première Dame d'alors et la Directrice Générale de Save the Children International en visite au Burkina Faso. Au cours de ce dialogue nous avons plaidé pour plus d'actions politiques pour mettre fin au phénomène de mariage d'enfants qui nuit gravement à l'avenir des enfants, plus particulièrement des jeunes filles. Nous avons particulièrement exprimé notre doléance de voir le processus de **relecture du Code des Personnes et de la Famille (CPF) accéléré et finalisé pour fixer à 18 ans minimum l'âge légal** au mariage au Burkina Faso pour les filles et les garçons.

Au sortir de ce dialogue, des engagements clairs et forts ont été pris par votre prédécesseur de s'impliquer personnellement et de veiller à ce que le code soit finalisé et adopté le plus vite possible. Malheureusement les événements politiques qui ont suivi ont certainement ralenti le dossier qui reste sans dénouement.

Monsieur le Ministre,

Aujourd'hui 11 octobre 2023, au nom du principe de continuité de l'Etat, nous voudrions nous informer sur la situation actuelle du CPF, et demander votre propre implication pour que le processus de relecture connaisse enfin son dénouement. Les informations recueillies de manière éparsée évoquent des progrès en cours, mais nous souhaiterions en être rassurées, d'où cette note de suivi que nous vous adressons.

Nous sommes reconnaissantes pour tous les efforts consentis par le Gouvernement pour le bonheur des enfants, particulièrement des filles que nous sommes. Et nous vous demandons de

continuer à faire en sorte qu'un autre monde soit possible pour les enfants, un monde débarrassé de préjugés, un monde où aucun enfant n'est marié avant 18 ans.

Monsieur le Ministre,

Permettez-nous de rappeler que le mariage d'enfants comme on le sait tous présente d'énormes conséquences sur les enfants à la fois sur leur santé physique et mentale mais aussi sur leur développement et leur capacité à contribuer à la croissance et au développement de leur nation.

- Un enfant victime de mariage est un enfant potentiellement exposé à des violences et abus sexuels de la part du conjoint ;
- Un enfant victime de mariage est un enfant qui encourt des risques pour sa santé liés notamment aux grossesses précoces, considérées comme une des premières causes de mortalité chez les adolescents de 15 à 19 ans. C'est aussi un enfant exposé à des maladies comme le VIH ;
- Un enfant victime de mariage est généralement contraint d'abandonner l'école. D'ailleurs les tâches domestiques et l'éducation des enfants ne leur laissent plus le temps d'y penser. Pourtant, l'éducation des filles est le meilleur instrument de lutte contre la pauvreté ;
- Un enfant victime de mariage, est un enfant qui contribue à entretenir l'inégalité des genres. Car cette pratique maintient les filles dans leur statut d'infériorité vis-à-vis de l'homme et ne leur permet pas de sortir de la pauvreté. Il s'agit d'une situation injuste et d'un énorme potentiel perdu pour le développement des communautés et des pays.

Monsieur le Ministre,

En définitive, le mariage d'enfants a des conséquences énormes sur la vie et le devenir des enfants. C'est pourquoi il est vraiment important et urgent d'investir dans le combat pour la fin du mariage d'enfants dans le monde, particulièrement au Burkina Faso. Pour cela, osons des textes et des lois pour mettre fin au mariage d'enfants à travers la relecture du CPF pour y fixer l'âge légal minimum au mariage à 18 ans aussi bien pour la jeune fille que pour le jeune garçon.

En ce jour commémoratif de la journée internationale de la fille, tous les enfants du Burkina Faso, en particulier les filles, voudraient lancer un appel à l'action à l'endroit des décideurs politiques comme vous et à tous ceux qui ont les moyens de changer les choses et de faire bouger les lignes.

Agissons maintenant pour les enfants, agissons ensemble pour l'avenir !

Nous vous remercions et nous apprécierons toute éventuelle opportunité de vous rencontrer au cours d'une audience pour parler de notre engagement pour la cause de la jeune fille.

- Ange Gaëlle Marina YOGO, élève en classe de T^{le}
- Edith OUEDRAOGO, Etudiante en 3^e année
- Latifatou COMPAORE, Etudiante en 1^{re} année